

Etat des Textes en rapport avec les Assurances
Publiés par le JO au cours de l'année 2008.

N°	Réf. Journal Officiel	Nature /Réf /du Texte	Objet	Observations
01	JO N°03 du 20 janvier 2008, Page 33.	Arrêté du 07 Novembre 2007	-Fixant la liste nominative des membres du conseil national des assurances	Application des dispositions des articles 4 et 5 du décret exécutif n°95-339 du 30 octobre 1995 portant attributions, composition, organisation et fonctionnement du conseil national des assurances.
02	JO N°04 du 27 janvier 2008, Page 19.	Décret présidentiel du 02 janvier 2008.	-Portant nomination du président de la commission de supervision des assurances	M. Hadji Babaami est nommé <u>président de la commission de supervision des assurances.</u>
03	JO N°04 du 27 janvier 2008, Page 19.	Décret présidentiel du 02 janvier 2008	Portant nomination des membres de la commission de supervision des assurances	la liste nominative des membres de la commission de supervision des assurances est fixée comme suit : - Abderrahmane Zouaoui ; - Hocine Mokdahi ; - Kamel Marami ; - Omar Djaffafla.

04	JO N° 16 du 26 Mars 2008, Page 20	Arrêté du 07 février 2008	-Fixant la liste nominative des membres du conseil d'administration du Fonds de garantie automobile (FGA).	Application de l'article 8 du décret exécutif n° 04-103 du 5 avril 2004 portant création et fixant les statuts du Fonds de garantie automobile.
05	JO N° 17 du 30 Mars 2008, Page 22	Arrêté du 20 février 2008	-Fixant le taux maximum de participation d'une banque ou d'un établissement financier dans le capital social d'une société d'assurance et/ou de réassurance.	Application des dispositions de l'article 228 ter de l'ordonnance n° 95 - 07 du 25 Janvier1995, modifiée et complétée.
06	JO N° 17 du 30 Mars 2008, Page 22 à 23	Arrêté du 20 février 2008	-Fixant les modalités d'ouverture des succursales de sociétés d'assurance étrangères.	Application des dispositions des articles 204 quater et 206 de l'ordonnance n° 95 - 07 du 25 Janvier1995, modifiée et complétée.

07	JO N° 20 du 13 Avril 2008, Page 04 à 05	Décret exécutif n°08-113 du 9 avril 2008	- Précisant les missions de la commission de supervision des assurances.	Application des dispositions de l'article 210 de l'ordonnance n° 95-07 du 23 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, susvisée, le présent décret a pour objet de préciser les missions de la commission de supervision des assurances.
08	JO N° 28 du 01 Juin 2008, Page 06	Arrêté du 3 avril 2008 portant retrait d'agrément à la SARL .ACECA . en qualité de société de courtage d'assurance.	L'agrément accordé par arrêté du 20 décembre 2003 est retiré à la société de courtage .SARL. ACECA.	Application des dispositions de l'ordonnance n°95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances et du décret exécutif n°95-340 du 30 octobre 1995 fixant les conditions d'octroi et de retrait d'agrément de capacités

				professionnelles, de rétributions et de contrôle des intermédiaires d'assurance, notamment son article 11.
09	JO N° 28 du 01 Juin 2008, Page 06 à 08	Arrêté du 8 avril 2008 portant agrément de courtier d'assurance.	M. BENSAYA Mohamed Rida est agréé en qualité de courtier d'assurance, personne Physique.	Application des dispositions de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances et du décret exécutif n°95-340 du 30 octobre 1995 fixant les conditions d'octroi et de retrait d'agrément de capacités professionnelles, de rétributions et de contrôle des intermédiaires d'assurance.
10	JO N° 28 du 01 Juin 2008, Page 06 à 08	Arrêté du 8 avril 2008 portant agrément de courtier d'assurance.	M. Bouttemine Mohamed est agréé en qualité de courtier d'assurance, personne physique.	
11	JO N° 28 du 01 Juin 2008, Page 06 à 08	Arrêté du 8 avril 2008 portant agrément de courtier d'assurance.	M. Sakhri Mohamed Toufik est agréé en qualité de courtier d'assurance, personne physique.	
12	JO N° 35 du 29 Juin 2008, Page 15	Décret présidentiel du 1er juin 2008 mettant fin aux fonctions d'un sous-directeur au ministère des finances.	Par décret présidentiel du 1er juin 2008, <i>M. Kamel Marami est nommé directeur des assurances à la direction générale du Trésor au ministère des finances.</i>	

13	JO N° 42 du 27 Juillet 2008	L'ordonnance n°08-02 du 24 juillet 2008 portant loi de finances complémentaire pour 2008.	<p>1-Art 58 (L.F.C 2008) qui modifie: les dispositions des articles 209 quater et 209 quinquies de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995 (ajouté par art.27 L06-04) relative aux assurances.</p> <p>2-Art 59(L.F.C 2008) qui modifie : l'article 213 bis de l'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995(ajouté par art.32 L06-04)</p>	
14	JO N° 50 du 07 Septembre 2008, Page 16 et 17.	Arrêté du 8 juin 2008 portant agrément de la caisse nationale de mutualité agricole (CNMA).	Reconduction de l'agrément de la caisse nationale de mutualité agricole, par abréviation (CNMA).	En application des dispositions de L'ordonnance n° 95-07 du 25 janvier 1995, modifiée et complétée, relative aux assurances et du décret exécutif n°96-267 du 03 août 1996, modifié et complété, fixant les conditions et modalités d'octroi d'agrément aux sociétés d'assurance et/ou de réassurance
15	<u>JO N° 58 du 08 octobre 2008, Page 31</u>	Arrêté interministériel du 8 octobre 2008 portant déclaration de zones sinistrées.	<u>Sont déclarées zones sinistrées les communes de :</u> <i>Ghardaïa, Dhaïa Ben Dahoua, Bounoura, El Ateuf, Berriane, Metlili, Guerara, Sebseb et Zelfana.</i>	
	JO N° 63 du 16 Novembre 2008, Page 26.	Arrêté interministériel du 27 octobre 2008 portant déclaration de zones	<u>Sont déclarées zones sinistrées les communes des wilayas de :</u> <i>Adrar, Béchar, Tiaret, El Bayadh, Aïn Defla et Naâma.</i>	

	JO N° 63 du 16 Novembre 2008, Page 27.	Arrêté interministériel du 27 octobre 2008 portant déclaration de l'état de catastrophe naturelle.	<u>déclaration de l'état de catastrophe naturelle dans les wilayas d'Adrar, Béchar, Tiaret, El Bayadh, Aïn Defla et Naâma.</u>	En application des dispositions de L'article 3 du décret exécutif n°04-268 du 29 août 2004, susvisé, le présent arrêté a pour objet de déclarer l'état de catastrophe naturelle dans les wilayas de Adrar, Béchar, Tiaret, El Bayadh, Aïn Defla et Naâma.
--	---	--	---	---